



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Pacific Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B.C.  
V8W 3X4  
Bid Fax: (250) 363-3344

**Revision to a Request for Supply  
Arrangement - Révision à une demande  
pour un arrangement en matière  
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless  
otherwise indicated, all other terms and conditions of  
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf  
indication contraire, les modalités de l'invitation  
demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada -  
Pacific Region  
401 - 1230 Government Street  
Victoria, B. C.  
V8W 3X4

<b>Title - Sujet</b> DAMA - Location d'autobus et la pre	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E6VIC-200001/A	<b>Date</b> 2019-07-16
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E6VIC-200001	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>File No. - N° de dossier</b> VIC-9-42027 (251)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$VIC-251-7758	
<b>Date of Original Request for Supply Arrangement</b> 2019-06-28 <b>Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2021-01-18</b>	
<b>Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Fletcher, Erin	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> vic251
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (250) 415-6020 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

**La modification de la demande de soumissions 001 vise à apporter les modifications suivantes:**

**SUPPRIMER :**

**6.4.1 Période de l'arrangement en matière d'approvisionnement**

La période pour attribuer des contrats dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement va de la date d'attribution jusqu'au 31 juillet 2021.

**INSÉRER :**

**6.4.1 Période de l'arrangement en matière d'approvisionnement**

La période pour attribuer des contrats dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement va de la date d'attribution jusqu'au 30 septembre 2021.

**ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT**

**SUPPRIMER DANS SON ENTIER.**

**INSÉRER :**

**1.0 SOUMISSION DES PRIX – INSTRUCTIONS**

*Le fournisseur doit proposer des prix, des taux plafonds ou les deux qui s'appliqueront pendant la durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement. Les taux plafonds sont assujettis à un rajustement à la baisse afin de ne pas dépasser les taux réels soumis selon les demandes de soumissions subséquentes dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement.*

*Les fournisseurs doivent indiquer le prix unitaire ferme, en dollars canadiens (taxes applicables en sus), pour au moins un emplacement, pour tous les éléments de coût d'au moins un (1) article des articles A1 à A6 (autobus nolisés) ou des articles B1 à B6 (location d'autobus), pour les trois périodes d'établissement des prix (1re année, 2e année et 3e année [option]) pour que leur offre soit prise en compte en vue de l'attribution d'une offre à commandes. Toute offre qui ne comprend pas l'ensemble de l'information sur les prix sera jugée non recevable.*

*Par exemple :*

*Pour le poste A1, les éléments de coût sont les suivants: taux quotidien minimal; taux horaire pour heures supplémentaires; frais d'annulation; Prix par kilomètre avec passagers; prix par kilomètre sans passagers; Taux horaire d'attente; Taux horaire. Tous ces éléments doivent être accompagnés d'un prix proposé pour les trois périodes de prix (années), pour que l'offre soit prise en compte. S'il n'y a pas de coûts associés à un élément de coût en particulier, le fournisseur doit indiquer « 0,00 \$ ».*

*Pour l'article B1, les éléments de coût sont les suivants : Taux quotidiens, hebdomadaires et mensuels, le nombre respectif de kilomètres gratuits et le prix additionnel par kilomètre, et les frais d'annulation. Tous ces éléments doivent être indiqués pour les trois périodes de prix (années), pour que l'offre soit prise en compte. S'il n'y a pas de coûts associés à un élément de coût en particulier, l'offrant doit indiquer*

*« 0,00 \$ ».*

*Prix laissés en blanc : On demande aux offrants d'indiquer « 0,00 \$ » pour tout élément qu'ils ne comptent pas facturer ou qui fait déjà partie d'autres prix présentés dans les tableaux. Si l'offrant laisse le champ vide, le Canada considérera alors que l'élément de coût est incomplet. Aucun offrant ne sera autorisé à ajouter un prix après la fin de la période de soumission.*

*Note aux fournisseurs: Les instructions en italiques ci-dessus seront supprimées de tout arrangement en matière d'approvisionnement en résultant.*

## 1. Tarifs

Tous les prix sont des prix fermes tout compris en dollars canadiens incluant les droits de douane et taxes d'accise canadiens, destination(s) FAB indiquée(s), s'il y a lieu. **Les prix/taux unitaires fermes comprennent tous les frais liés à l'immatriculation des véhicules, aux permis, à l'assurance, à l'entretien complet requis à cause de l'usure normale, aux remplacements et aux réparations des pneus, à tous les services de garantie, à la dépréciation, et au carburant s'il y a lieu.** La TPS n'est pas incluse dans les prix et doit figurer séparément sur les factures.

## 2. Application des taux de location

Les frais de location pour toute période partielle de location seront calculés au prorata selon la combinaison de taux la plus favorable pour le Canada; soit par exemple, pour un autobus loué pour une période de 33 jours, le montant sera calculé comme équivalant soit à quatre (4) semaines plus cinq (5) jours au prorata du tarif hebdomadaire; soit à un mois plus trois (3) jours au prorata du tarif d'une semaine; ou encore selon toute autre combinaison de tarifs, la combinaison la moins coûteuse l'emportant.

## 3. Dépenses supplémentaires autorisées

### 3.1 Carburant

Pour les véhicules retournés dont le réservoir n'est pas plein, l'entrepreneur peut facturer au Canada le carburant nécessaire pour remplir entièrement le réservoir, et ce, au prix à la pompe par litre, sans indemnité pour les frais généraux ou le profit. En ce qui concerne les autobus nolisés, le carburant est inclus dans le taux des autobus nolisés, et ne peut être facturé.

### 3.2 Coûts indéterminés

En ce qui concerne les vols nolisés, les droits de péage sur les autoroutes, les ponts, les traversiers et les frais de stationnement sont en sus du prix de l'arrangement en matière d'approvisionnement et sont imputables au coût pour le Canada. Les reçus pour justifier toutes les dépenses doivent être soumis avec la (les) facture (s) au chargé de projet.

## 4. Périodes de tarification:

**Période 1 - Émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement au 31 juillet 2020**

**Période 2 - 1er août 2020 au 30 septembre 2021**

## 5. Frais de déplacement et de subsistance – Directive sur les voyages du Conseil national mixte (s'il y a lieu, pour les nuitées des chauffeurs)

Les frais autorisés de déplacement et de subsistance que l'entrepreneur a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux sont remboursés, au prix coûtant, sans aucune

indemnité pour le profit ou les frais administratifs généraux, conformément aux indemnités relatives aux repas et aux faux frais qui sont précisées dans les annexes B, C et D de la *Directive sur les voyages du Conseil national mixte*, et selon les autres dispositions de la Directive qui font référence aux « voyageurs » plutôt qu'aux « employés ».

Tous les déplacements doivent être approuvés au préalable par le chargé de projet.

Tous les paiements sont assujettis à une vérification par le gouvernement.

## **6. Calendriers de paiement par zone**

### **6.1 Zone (s) offerte**

\_\_\_\_\_ ZONE 1 – Grand Vancouver et vallée du Fraser (y compris le Lower Mainland, de Whistler à Hope)

\_\_\_\_\_ ZONE 2 – Île de Vancouver (y compris les îles Gulf)

\_\_\_\_\_ ZONE 3 – Centre de la Colombie-Britannique

\_\_\_\_\_ ZONE 4 – Nord de la Colombie-Britannique

\_\_\_\_\_ ZONE 5 – Territoire du Yukon

Solicitation No. - N° de l'invitation  
E6VIC-200001/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
E6VIC-200001

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
VIC-9-42027

Buyer ID - Id de l'acheteur  
VIC 251  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 6.2 PRIX DE PLAFOND - LOCATIONS (BUS AVEC CHAUFFEUR)

PÉRIODE 1 (Émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement au 31 juillet 2020) ZONE: \_\_\_\_\_ (Le soumissionnaire indique)

N° d'article	Description de l'autobus	Capacité en passagers	Taux quotidien minimal	Taux horaire pour heures supplémentaires (le cas échéant)	Frais d'annulation	Prix par kilomètre		Temps d'attente Taux horaire	OU	Taux horaire (quand les charters ne sont pas facturés au km)
						Avec passagers	Sans passagers			
A1	Autocar, avec toilette	47/48	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
A2	Autocar, avec toilette	55/56	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
A3	Autobus scolaires	48	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
A4	Autobus d'activité	48	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
A5	Autobus scolaires	20-22	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
A6	Mini Coach	20-28	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$

N° d'article	Description	Prix par jour
A7	Taux quotidien pour la fourniture d'un chauffeur supplémentaire	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
E6VIC-200001/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
E6VIC-200001

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
VIC-9-42027

Buyer ID - Id de l'acheteur  
VIC 251  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**PÉRIODE 2 (1er août 2020 au 30 septembre 2021) - ZONE: \_\_\_\_\_ (Le soumissionnaire indique)**

N° d'article	Description de l'autobus	Capacité en passagers	Taux quotidien minimal	Taux horaire pour heures supplémentaires (le cas échéant)	Frais d'annulation	Prix par kilomètre		Temps d'attente Taux horaire	OU	Taux horaire (quand les charters ne sont pas facturés au km)
						Avec passagers	Sans passagers			
A1	Autocar, avec toilette	47/48	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
A2	Autocar, avec toilette	55/56	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
A3	Autobus scolaires	48	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
A4	Autobus d'activité	48	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
A5	Autobus scolaires	20-22	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$
A6	Mini Coach	20-28	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$

N° d'article	Description	Prix par jour
A7	Taux quotidien pour la fourniture d'un chauffeur supplémentaire	\$

### 6.3 PRIX DE PLAFOND - LOCATION D'AUTOBUS (SANS CHAUFFEUR)

PÉRIODE 1 (Émission de l'arrangement en matière d'approvisionnement au 31 juillet 2020) - ZONE: \_\_\_\_\_ (Le soumissionnaire indique)

N° d'article	Description de l'autobus	Capacité en passagers	Locations quotidiennes			Locations hebdomadaires			Locations mensuelles			Frais d'annulation
			Taux quotidien	Km gratuits	Par km additionnel	Taux hebdomadaire	Km gratuits	Par km additionnel	Taux mensuel	Km gratuits	Par km additionnel	
B1	Autocar, avec toilette	47/48	\$		\$	\$		\$		\$		\$
B2	Autocar, avec toilette	55/56	\$		\$	\$		\$		\$		\$
B3	Autobus scolaires	48	\$		\$	\$		\$		\$		\$
B4	Autobus d'activité	48	\$		\$	\$		\$		\$		\$
B5	Autobus scolaires	20-22	\$		\$	\$		\$		\$		\$
B6	Mini Coach	20-28	\$		\$	\$		\$		\$		\$

### FRAIS DE DÉPÔT ET DE RAMASSAGE

Les frais suivants s'appliquent aux locations quotidiennes seulement. Aucuns frais ne sont autorisés pour déposer et ramasser des passagers lorsque les taux de location hebdomadaires ou mensuels sont appliqués. Veuillez fournir des informations sur les zones sélectionnées ci-dessus.

ZONE	Frais de dépôt	Frais de ramassage
Zone _____	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
E6VIC-200001/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
E6VIC-200001

Amd. No. - N° de la modif.  
001  
File No. - N° du dossier  
VIC-9-42027

Buyer ID - Id de l'acheteur  
VIC 251  
CCC No./N° - FMS No./N° VME

**PÉRIODE 2 (1er août 2020 au 30 septembre 2021) - ZONE: \_\_\_\_\_ (Le soumissionnaire indique)**

N° d'article	Description de l'autobus	Capacité en passagers	Locations quotidiennes			Locations hebdomadaires			Locations mensuelles			Frais d'annulation
			Taux quotidien	Km gratuits	Par km additionnel	Taux hebdomadaire	Km gratuits	Par km additionnel	Taux mensuel	Km gratuits	Par km additionnel	
B1	Autocar, avec toilette	47/48	\$		\$	\$		\$		\$		\$
B2	Autocar, avec toilette	55/56	\$		\$	\$		\$		\$		\$
B3	Autobus scolaires	48	\$		\$	\$		\$		\$		\$
B4	Autobus d'activité	48	\$		\$	\$		\$		\$		\$
B5	Autobus scolaires	20-22	\$		\$	\$		\$		\$		\$
B6	Mini Coach	20-28	\$		\$	\$		\$		\$		\$

**FRAIS DE DÉPÔT ET DE RAMASSAGE**

Les frais suivants s'appliquent aux locations quotidiennes seulement. Aucuns frais ne sont autorisés pour déposer et ramasser des passagers lorsque les taux de location hebdomadaires ou mensuels sont appliqués. Veuillez fournir des informations sur les zones sélectionnées ci-dessus.

ZONE	Frais de dépôt	Frais de ramassage
Zone _____	\$	\$

## 7. Définition des termes

### 7.1 TERMES DEFINIS PAR LE FOURNISSEUR: (*Soumissionnaire à compléter*)

#### i. Taux des heures supplémentaires:

Nous, l'offrant, définissons comme suit le tarif horaire par heure supplémentaire indiqué ci-dessous:

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

#### ii. Taux quotidien minimal :

\_\_\_\_\_ heures

### 7.2 TERMES DÉFINIS PAR LE CANADA

#### 7.2.1 Autobus avec chauffeur

##### i. **Autobus nolisé**

Les services de location d'autobus avec chauffeur seront fournis par l'entrepreneur. Les tarifs pour les autobus nolisés sont calculés selon un taux par kilomètre OU un taux horaire OU un taux quotidien minimal, plus un taux pour les heures supplémentaires (s'il y a lieu).

##### ii. **Frais d'annulation**

Des frais que l'utilisateur désigné doit acquitter si l'autobus se présente à la demande de ce dernier, mais s'il n'est plus nécessaire au moment de son arrivée, ou s'il est annulé sans un préavis suffisant. Il incombe à l'utilisateur désigné d'informer l'entrepreneur de toute annulation au moins 12 heures avant l'heure prévue pour le ramassage. Toute personne qui téléphone pour annuler une réservation doit s'identifier, obtenir le nom de l'agent et le numéro d'annulation et noter l'heure et la date auxquelles l'annulation a été demandée. Si la demande de service n'a pas été annulée au moins 12 heures avant l'heure de ramassage indiquée dans la contrat, des frais d'annulation s'appliqueront.

##### iii. **Taux quotidien minimal**

Le taux quotidien minimal fourni par l'entrepreneur s'appliquera à toute location d'autobus nolisé lorsque ce montant dépasse le montant total du prix par kilomètre (prix par kilomètre avec passagers et sans passagers, multiplié par le nombre de kilomètres parcourus), OU le taux horaire multiplié par le nombre d'heures; c.-à-d. que le taux le plus élevé entre le taux quotidien minimal + le taux horaire pour les heures supplémentaires (s'il y a lieu) ou le prix par kilomètre + le taux horaire pour les heures supplémentaires (s'il y a lieu) ou le prix par heure + le taux horaire pour les heures supplémentaires (s'il y a lieu) s'appliquera.

##### iv. **Kilométrage avec passagers**

Les frais facturés pour le kilométrage parcouru avec passagers avec un autobus nolisé.

**v. Kilométrage sans passagers**

Les frais facturés pour le kilométrage parcouru sans passagers avec un autobus nolisé. Ne s'applique pas pour se rendre au point de ramassage initial. En ce qui concerne le dernier point de dépôt, s'il y a lieu, le taux sans passagers s'appliquera à partir du dernier point de dépôt jusqu'au point de ramassage initial ou jusqu'à l'emplacement de l'entrepreneur, selon le montant le moins coûteux (le plus près).

**vi. Chauffeur supplémentaire**

Un autre chauffeur qualifié et titulaire d'un permis, si le voyage ne peut être achevé conformément à la réglementation commerciale, sera fourni par l'entrepreneur pour répondre aux exigences du voyage.

**vii. Temps d'attente**

Le temps d'attente n'est pas utilisé dans le calcul des taux pour les autobus nolisés lorsque le fournisseur facture à l'heure. Ces heures sont comprises dans la durée du voyage. Le temps d'attente s'appliquera uniquement lorsque le fournisseur facture au km avec passagers et sans passagers. Le temps d'attente n'est pas pris en considération pour les voyages de plus d'un jour.

**7.2.2 Véhicules sans chauffeur**

**i. Une journée (pour le calcul du taux quotidien)**

Toute période de vingt-quatre (24) heures consécutives, en commençant au moment indiqué dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

**ii. Une semaine (pour le calcul du taux hebdomadaire)**

Toute période de sept jours consécutifs, en commençant au moment indiqué dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

**iii. Un mois (pour le calcul du taux mensuel)**

Toute période de trente jours civils consécutifs, en commençant au moment indiqué dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

**iv. Kilométrage gratuit**

Kilomètres inclus dans le taux pour la période de location visée.

**v. Kilométrage additionnel**

Kilomètres dépassant le nombre de kilomètres gratuits inclus.

**vi. Frais d'annulation**

Des frais que l'utilisateur désigné doit acquitter si l'autobus se présente à la demande de ce dernier, mais s'il n'est plus nécessaire au moment de son arrivée, ou s'il est annulé sans un préavis suffisant. Il incombe à l'utilisateur désigné d'informer l'entrepreneur de toute annulation au moins 12 heures avant l'heure prévue pour le ramassage. Toute personne qui téléphone pour annuler une réservation doit s'identifier, obtenir le nom de l'agent et le numéro d'annulation et noter l'heure et la date auxquelles l'annulation a été demandée. Si la demande de service n'a pas été annulée au moins 12 heures avant l'heure de ramassage indiquée dans le contrat, des frais d'annulation s'appliqueront.

**8. Contrats de l'arrangement en matière d'approvisionnement**

- 8.1** L'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, tels qu'ils sont indiqués dans le contrat.
- 8.2** La base de paiement décrite à l'annexe B sera utilisée pour établir le prix de tout contrat conclu en vertu du présent arrangement en matière d'approvisionnement.
- 8.3** Selon le type de contrat, l'un des éléments suivants s'appliquera :

**a) Pour tous les autobus nolisés (autocars, autobus scolaires ou autobus d'activités avec chauffeur)**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de la commande subséquente, l'entrepreneur se verra payer le taux ferme établi dans la commande subséquente et calculé conformément à l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

L'entrepreneur sera payé selon l'une des méthodes suivantes :

- i. le taux horaire multiplié par le nombre d'heures, plus le taux pour les heures supplémentaires multiplié par le nombre d'heures supplémentaires travaillées (s'il y a lieu);

OU

- ii. le taux quotidien minimal, multiplié par le nombre de jours, plus le taux pour les heures supplémentaires multiplié par le nombre d'heures supplémentaires travaillées (s'il y a lieu);

OU

- iii. le prix par kilomètre, tant avec passagers que sans passagers, pour la distance associée à chaque voyage, plus le temps d'attente en heures multiplié par le taux horaire pour le temps d'attente, plus le taux pour les heures supplémentaires multiplié par le nombre d'heures supplémentaires travaillées (s'il y a lieu).

ET

- iv. Le cas échéant, on remboursera les frais autorisés de déplacement et de subsistance raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, au prix coûtant, sans aucune indemnité pour les bénéficiaires ou les frais administratifs généraux, conformément aux dispositions portant sur les indemnités relatives aux repas et aux faux frais qui sont énoncées aux appendices C et D de la *Directive sur les voyages du Conseil national mixte* et selon les autres dispositions de la Directive qui se rapportent aux « voyageurs » plutôt que celles qui se rapportent aux « employés »;

ET

- v. s'il y a lieu, des frais pour la fourniture d'un chauffeur supplémentaire;

ET

vi. s'il y a lieu, tout coût indéterminé engagé et justifié par des reçus.

OU

vii. les frais d'annulation (le cas échéant).

Le plus élevé des montants i. et ii. ci-dessus doit s'appliquer à chaque autobus nolisé, à moins que iii. s'applique, ou si l'autobus nolisé a été annulé par l'utilisateur désigné sans un préavis suffisant (conformément à l'annexe A, articles 7.21 ii. et 7.22 vi.).

**b) Pour tous les services de location d'autobus (autocars, autobus scolaires ou autobus d'activités, sans chauffeur)**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de la commande subséquente, l'entrepreneur se verra payer le taux ferme quotidien, hebdomadaire ou mensuel établi dans le contrat et calculé conformément à l'annexe B. Pour chaque jour de location, l'entrepreneur sera payé le prix de dépôt et de ramassage applicable, s'il y a lieu, comme il est précisé dans le contrat, conformément à l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

**8.4** Toute facture présentée qui comprend des coûts qui ne sont pas en stricte conformité avec l'annexe B sera rejetée par le Canada.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**